



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN
DATE DU VINGT-HUIT JUILLET
DEUX MILLE VINGT ET UN

Affaire 07-280721

Implantation d'une Maison Sport Santé (MSS) - Validation du projet et de la demande de financement auprès de la Région Réunion

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 22 juillet 2021 et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : **23**

Absents : 02

Procurations : 04

Total des votes : 27

Secrétaire de séance : Victorien JUSTINE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



LE MAIRE,

Johnny PAYET

L'an deux mille vingt et un le VINGT-HUIT JUILLET à DIX-SEPT HEURE le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFFE 1^{ère} adjointe – Jean Yves FAUSTIN 2^{ème} adjoint – Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème} adjointe – Joan DORO 4^{ème} adjoint – Gina DALLEAU 5^{ème} adjointe – Jean Claude DAMOUR 6^{ème} adjoint – Marie-Héliette THIBURCE 7^{ème} adjointe – François FRUTEAU DE LACLOS 8^{ème} adjoint – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller municipal – Micheline CLAIN conseillère municipale – Sabrina HOARAU conseillère municipale – Alain RIVIERE conseiller municipal – Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Mickaël PAYET conseiller municipal – Elisabeth BAGNY conseillère municipale – Victorien JUSTINE conseiller municipal – Sophie ARZAL conseillère municipale – Yannick BOYER conseiller municipal – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale – Jean-Yves VACHER conseiller municipal

ABSENT(S) : Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal – Mélissa MOGALIA conseillère municipale

PROCURATION(S) : Erick BOYER conseiller municipal à Johnny PAYET – Sandra GRONDIN conseillère municipale à Jean Claude DAMOUR – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale à François FRUTEAU de LACLOS – Sylvie LEGER conseillère municipale à Sophie ARZAL

Affaire 07-280721

Implantation d'une Maison Sport Santé (MSS) / Validation du projet et de la demande de financement auprès de la Région Réunion

Le Maire informe le conseil municipal qu'à l'échelle régionale 6 Maisons Sport Santé (MSS) sont déjà implantées, dans le cadre d'un dispositif prévu au titre de la stratégie nationale Sport Santé 2019-2024. Les secteurs Ouest, Sud et Nord possèdent ainsi au moins une MSS pour la population et ses alentours, à la différence de la microrégion Est. Le territoire de la CIREST ne bénéficie pas encore de cet outil essentiel pour la santé de la population.

Ce projet pour notre commune permettrait d'atteindre les objectifs ambitieux suivants :

- Familiariser nos seniors avec des nouveaux outils selon leur pathologie
- Inciter à une pratique sportive douce et ludique via associative
- Sortir dans la sédentarité au vu des écarts que propose notre territoire
- Être acteur de son projet « Sport Santé Bien-être »

L'offre d'activités sportives et de loisirs touchent aujourd'hui près de 2 300 personnes sur notre commune, comprises dans les tranches d'âge de 6-12 ans et de 16-45 ans. Aucune association n'est labellisée « Sport Santé ». L'implantation d'une MSS favorisera la pratique sportive pour tous. Elle sera située au sein du service des sports. L'accompagnement des Palmiplainois sera assuré par des éducateurs et des membres du corps médical, pour un suivi optimal.

Le budget prévisionnel global est de 40 522.02 € HT et se compose de la façon suivante :

- L'acquisition de matériel lourd pour un montant de 20 261.01 €. La subvention sollicitée et attendue pour de la Région est de 16 208.80 € soit 80% du coût HT. La commune apportera la différence, soit 4 052.202 € représentant 20% des dépenses HT et elle prendra en charge la TVA à 8.5% chiffrée à 1 722.19 €.
- l'acquisition d'équipements sportifs pour un montant de 20 261.01 €. La subvention sollicitée et attendue de l'ANS (Agence National des Sports) est de 16 208.80 € soit 80% du coût HT. La commune apportera la différence, soit 4 052.202 € représentant 20% des dépenses HT et elle prendra en charge la TVA à 8.5% chiffrée à 1 722.19 €.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés, **1 contre** (Jean-Luc SAINT-LAMBERT), et **3 abstentions** (Sophie ARZAL, Yannick BOYER, Sylvie LEGER),

VALIDE les termes du présent rapport,

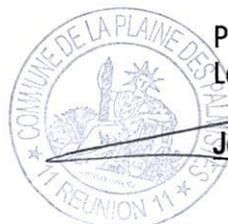
VALIDE le projet d'acquisition d'équipements sportifs en lien avec le projet de la MSS,

SOLLICITE la Région Réunion en vue d'obtenir une subvention maximale de 16 208,80 €, soit 80 % du coût prévisionnel du projet pour l'acquisition du matériel lourd,

SOLLICITE l'ANS en vue d'obtenir une subvention maximale de 16 208,80 €, soit 80 % du coût prévisionnel du projet pour l'acquisition d'équipements sportifs,

AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents



Pour copie conforme,
Le Maire,

Johnny PAYET

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20210728-DCM07-2021-DE
Date de télétransmission : 09/08/2021
Date de réception préfecture : 09/08/2021